



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture et fermeture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023

Moulins, le 22/04/2022

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) s'est réunie le 5 avril 2022 afin d'émettre un avis sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023.

La période de chasse à tir et au vol du gibier sédentaire est fixée, chaque année, par arrêté préfectoral, après avis de la CDCFS et de la fédération des chasseurs.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, le projet d'arrêté suivant est soumis à consultation du public du 25 avril au 17 mai 2022 inclus :

- Arrêté relatif aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2022-2023.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr>.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations durant la période de consultation, directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse – 51, boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS